

N° 3002 /ONSSA/DSV/DPIV/BCL/2013
Dossier suivi par Mme CHOUMI
Tél : 05 37 69 04 77

Rabat, le 25 OCT 2013


Le Directeur Général de l'ONSSA

A

Monsieur le Directeur du laboratoire « LABOMAG »
(FAX : 05 22 35 83 64)

Objet : Décision de reconnaissance du laboratoire «LABOMAG ».

Bordereau d'envoi

Objet	Nombre de copies	Observations
<p>Décision de reconnaissance du Laboratoire « LABOMAG » accompagnée de la portée.</p>	<p>1</p>	<p>Soit transmis pour information. <i>le</i></p> <div style="text-align: center;">  ONSSA Pour le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires Le Directeur des Services Vétérinaires Dr. Abderrahman EL ABRAK </div>

D cision de reconnaissance accompagn e de la port e

Conform ment au code de proc dure CP 02/DSV/13 du 05/09/2013, le Directeur G n ral de l'Office National de S curit  Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), atteste que le **Laboratoire Marocain d'Agriculture « LABOMAG »** site **Rue Fatima Bent M'barek Azlif ex J N 1 Km 10.5 Route 111 Ain Sebaa – Casablanca** a  t  reconnu, par l'ONSSA, pour effectuer les **analyses microbiologiques et les analyses des contaminants organiques** figurant dans la port e ci-jointe.

Cette reconnaissance est valable pour une dur e de 5 ans.

Le laboratoire est tenu de respecter les crit res figurant au point 2 du code de proc dure de reconnaissance et notamment ceux relatifs au maintien des comp tences et au respect des m thodes analytiques retenues par l'ONSSA. *te*


ONSSA
Pour le Directeur G n ral de l'Office National
de S curit  Sanitaire des Produits Alimentaires
Le Directeur des Services Volontaires
Dr. Abderrahman EL ABRAK

**Portée de reconnaissance du Laboratoire Marocain d'Agriculture
« LABOMAG »**

Domaine	Type	Intitulé de l'analyse	Norme retenue
Hygiène alimentaire	Microbiologie alimentaire- Microbiologie des aliments	Dénombrement des microorganismes par comptage des colonies obtenues à 30°C	NF EN ISO 4833 : 2003
		Dénombrement des coliformes par comptage des colonies obtenues à 30°C	NF V 08-050 : 2009
		Dénombrement des coliformes thermotolérants par comptage des colonies obtenues à 44°C	NM 08.0.124 : 2009
		Dénombrement des entérobactéries présumées par comptage des colonies obtenues à 30°C ou à 37°C	NM 08.0.109 : 2009
		Dénombrement des bactéries sulfito-réductrices se développant en conditions anaérobies	NM ISO 15213 : 2007
		Recherche de Salmonella spp	NM ISO 6579 : 2008
		Recherche et dénombrement de Listeria monocytogenes.	ISO 11290-1 : 2004
		Dénombrement des Escherichia coli β -glucuronidase positive.	ISO 16649-2
		Dénombrement des Staphylocoques à coagulase positive (Staphylocoques aureus et autres espèces)	NM ISO 6888-1
		Dénombrement de Clostridium perfringens par comptage de colonies	ISO 7937 : 2004
	Microbiologie alimentaire - Qualité des eaux*	Dénombrement des micro-organismes Revivifiables	NM ISO 6222 : 2007
		Recherche et dénombrement des bactéries coliformes (méthode générale par filtration sur membrane)	NM ISO 9308-1 : 2007
		Recherche et dénombrement de spores des bactéries anaérobies sulfito-réductrices	NF T90-415 : 1985
		Recherches et dénombrement des entérocoques (méthode par filtration sur membrane)	NM ISO 7899-2 : 2007
		Recherche et dénombrement de Pseudomonas Aeruginosa	NF EN 16266 : 2008

Domaine	Type	Intitulé de l'analyse	Norme retenue
		Recherche et dénombrement des staphylocoques pathogènes	XP T90-412 : 2006
	Contaminants organiques sur fruits et légumes	Analyse des résidus Dithiocarbamates	Méthode S 15 de Keppel « DFG-VCH(87) voll, page 353-360 »
		Méthode polyvalente de détermination des résidus de pesticides par GC-SM et CL-SM- Méthode Quechers	VF EN 15662: 2009 – Journal of AOAC

*: La reconnaissance ne concerne que les analyses des eaux destinées à l'agro-industrie.

Edité le : 21/10/2013

Valable jusqu'au : 21/10/2018 *ie*



ONSSA
Pour le Directeur Général de l'Office National
de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires
Le Directeur des Services Vétérinaires
Dr. Abderrahman EL ABRAK